

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES
ÉCOLE DE LA BROQUERIE

***Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement
de l'école De La Broquerie tenue le 12 octobre 2021 à 18 h 15
au 401, rue de Jumonville à Boucherville***

Présences :

Madame Renée Landry, présidente
Madame Josyane Charron, directrice
Monsieur Jacques Pomerleau, parent
Madame Julie Morin, parent
Monsieur Sébastien Pelletier, parent
Madame Brigitte Ferron, parent
Monsieur Sylvain Lemieux, parent
Madame Nicole Levasseur, personnel de soutien
Madame Véronique Cadrin, enseignante
Monsieur Vincent Tremblay, enseignant
Monsieur Pierre-Luc Gibeault, enseignant
Monsieur Camille Bourdeau, professionnel
Madame Sophie Lapointe, personnel du service
de garde

Absence :

Marie-Ève Cossette (parent substitut)
Catherine Couture (parent substitut)
Nathalie Anne Nesterenko (enseignante substitut)
Philippe Brassard (soutien substitut)

Invité(s) - Public

Anne-Louise Milot (parent)

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'Assemblée est ouverte par Madame Josyane Charron à 18 h 15 après constatation du quorum.

2. Détermination du temps de rencontre

Madame Charron propose que la rencontre se termine lorsque tous les points auront été abordés.

3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Madame Véronique Cadrin et M. Vincent Tremblay assureront ce rôle en alternance.

CE21-22-01

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Charron fait la lecture de l'ordre du jour.

Ajout du point 15.7 Fonds à destination spécial

Ajout du point 15.8 Classe extérieure

Ajout du point 17.1 Jumelage autres écoles

Adopté par Jacques Pomerleau.

CE21-22-02

5. Adoption du procès-verbal du CÉ du 15 juin 2021

Adoptée Par Renée Landry

6. Suivis au procès-verbal du CÉ du 15 juin 2021

Aucun suivi

7. Élection d'un président ou d'une présidente du conseil d'établissement

Madame Renée Landry propose sa candidature au titre de présidente du conseil d'établissement.

Elle est élue par acclamation.

Félicitations Mme Landry

8. Élection d'un substitut au président du conseil d'établissement

Monsieur Pomerleau suggère la candidature de Monsieur Lemieux.

Monsieur Lemieux préfère laisser la place à quelqu'un d'autre pour des raisons familiales. Il suggère, en contrepartie, la candidature de Madame Julie Morin.

Cette dernière accepte avec plaisir. Félicitations madame Morin!

9. Membre de la communauté

Aucun membre de la communauté présent lors du CÉ.

10. Parole au public

Madame Milot semble inquiète par rapport aux événements liés au boisé derrière l'école (vandalisme, étranger qui interpelle les élèves, etc.). Elle a informé le service de police du quartier de cette situation qui soulève de l'inquiétude chez les parents et pourrait secouer le sentiment de sécurité chez les élèves. Le conseiller municipal du secteur, François Desmarais, a été également informé. L'ajout de caméras de surveillance est proposé. Madame Milot aimerait soumettre une résolution au CÉ, afin que celle-ci soit adoptée au CÉ du mois de novembre, dans le but de démontrer le soutien de l'école dans ses démarches. Madame Landry se propose pour l'aider à rédiger la résolution.

CE21-22-03

11. Règles de régie interne du CÉ (adoption)

Madame Landry souhaite clarifier quelques questionnements/informations afin d'augmenter l'efficacité des prochains CÉ.

« Adopter » signifie que le CÉ peut modifier le contenu, lors d'un échange d'idées, du document qui est présenté.

« Approuver » signifie que le CÉ ne peut pas modifier le contenu du document présenté. Des propositions peuvent être données et le CÉ peut être en désaccord par ce qui est présenté. L'auteur du document ira faire les modifications nécessaires dans le but de présenter à nouveau le document au CÉ.

« Consulter » signifie que le CÉ est consulté d'une décision prise.

« Informer » signifie que le CÉ reçoit des informations quant à une décision prise, un événement survenu dans l'école, etc.

Adopté sous réserve de modifier « Commission scolaire » par « Centre de services scolaire ». Monsieur Lemieux propose, par la suite, d'adopter le point.

12. Calendrier des séances (consultation)

Il est coutume, à l'école, que les séances du CÉ aient lieu les mardis soir, une fois par mois. Il doit y avoir un minimum de cinq rencontres par année.

Voir le calendrier pour les prochaines dates.

Il arrive souvent que le CÉ de janvier soit annulé et un ou deux autres dans l'année en raison du peu de sujets à aborder.

13. Dénonciation d'intérêt (information)

Document à remplir par les membres si jamais il y a une dénonciation d'intérêt qui survient durant l'année.

14. Coordonnées des membres

Les membres du CÉ sont confortables à l'idée que les adresses courriel et les numéros de téléphone soient partagés entre les membres et les substituts.

15. Points de la direction d'établissement

CE21-22-04

15.1 Rapport annuel (approbation)

Madame Charron partage le rapport annuel, en débutant par un retour sur le projet éducatif de l'école. L'objectif du 30 minutes de pauses actives par semaine sera atteint d'ici juin 2022. Plusieurs groupes vont faire des marches extérieures durant la semaine ou organisent des séances d'exercices au moment jugé opportun par l'enseignant durant la journée. En raison de l'enseignement à distance de l'année scolaire 2019-2020 et des mesures sanitaires de l'année scolaire 2020-2021, l'objectif des activités de transition présco-1^{re} année et 6^e année-secondaire est plus ou moins atteint. Il sera plus facile, cette année, d'atteindre cet objectif. L'objectif d'améliorer les compétences en écriture des élèves de l'école est en voie d'être atteint, malgré l'absence des évaluations ministérielles depuis deux ans. Pour juger la réalisation de cet objectif, madame Charron a utilisé les moyennes en écriture des finissants de 6^e année de la cohorte 2020-2021. Madame Charron est très fière de son équipe-école qui met en place plusieurs mesures, pratiques et approches afin d'atteindre les différents objectifs du projet éducatif.

Approuvé par Madame Levasseur

CE21-22-05

15.2 Plan de lutte (adoption)

Madame Charron présente la grille d'analyse et de rétroaction du plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'année scolaire 2020-2021. Le protocole est très peu utilisé, puisqu'il y a eu de l'intimidation que dans de très rares cas. Plusieurs mesures sont prises avant d'arriver à l'utilisation du plan de lutte (rencontres avec l'élève concerné et son enseignant, rencontres avec les parents, rencontres avec la TES, retenues éducatives, ateliers en classe sur le sujet, boîtes pour dénoncer de manière anonyme, etc.). D'autres mesures sont prises en main par le personnel de l'école de manière quotidienne (comment vivre une bonne résolution de conflits, des sujets abordés dans les cours d'éthique et de culture religieuse, implication de la TES lors de certains conflits, lecture du mode de vie de l'école, différencier un conflit de l'intimidation, etc.).

Adopté par Brigitte Ferron

15.3 Activités éducatives complémentaires (approbation documents remis lors de la rencontre)

CE21-22-06

Ajout à la documentation : En raison de l'assouplissement des mesures sanitaires, les élèves de 5^e année pourront assister à « Secondaire en spectacle » le 20 décembre prochain à 10h00. Aucun frais d'autobus ne sera chargé aux parents des élèves, puisque les élèves se rendront à pied à De Mortagne.

60\$ maximum peut être chargé aux parents pour les activités éducatives complémentaires.

Pour qu'une activité ait lieu, 80% des parents du groupe doivent l'accepter.

D'autres activités peuvent être ajoutées durant l'année scolaire. Elles devront être approuvées par le CÉ (lors d'une rencontre ou par courriel).

Approuvé par Monsieur Pomerleau

15.4 Dérogation à la politique alimentaire (approbation)

CE21-22-07

Chaque année le CÉ demande à ses membres d'approuver des permissions spéciales que des membres du personnel auraient lors d'activités, permettant ainsi aux enfants de consommer des friandises, du chocolat, etc.

Approuvé par Monsieur Pomerleau

15.5 Normes et modalités d'évaluation (information)

Encore une fois, il y a seulement deux étapes cette année. La première étape vaut pour 40% et la deuxième étape vaut pour 60% du résultat final de l'élève.

Les examens du ministère sont de retour en 4^e année et en 6^e année et vaudront pour 10% du résultat final de l'élève.

Nouveauté : Une deuxième communication sera envoyée aux parents lors du mois avril. Une deuxième rencontre de parents pourrait être proposée par l'enseignant ou le parent suite à cet envoi.

15.6 Bibliothèque (information)

L'inauguration de la nouvelle bibliothèque aura lieu à la fin du mois d'octobre. Le comité se rencontrera sous peu afin d'organiser une célébration qui respectera les mesures sanitaires.

Un second projet d'envergure prend de plus en plus forme : la classe extérieure. À suivre...

15.7 Fonds à destination spéciale (information)

La direction présente un tableau de suivi du Fonds à destination spéciale de l'école. Elle en profite pour signifier que nous aurions la possibilité de lancer une campagne de levée de fonds sensiblement au même moment que l'inauguration de la nouvelle bibliothèque afin d'annoncer aux parents ce qui est fait à l'école avec les montants amassés et de lancer notre nouveau projet de classe extérieure.

Droits de parole

16.1 Enseignants

16.

Le mois de septembre est terminé. Bien qu'il soit tout de même éprouvant, c'est avec plaisir que les enseignants assurent quotidiennement le bien-être de leurs nouveaux élèves.

Les mesures sanitaires comme le masque en tout temps et le désinfectant avant d'entrer dans la classe sont encore en place.

Un merveilleux « plaisir de lire » a eu lieu le vendredi 3 septembre, en avant-midi, au parc des Explorateurs. Tous les élèves de l'école ont lu et ont profité du grand espace vert pour jouer.

La grande marche du mouvement ACTES (anciennement Brundtland) aura lieu ce vendredi 15 octobre à 13h30. Les parents sont invités à se joindre aux groupes pour marcher autour de l'école.

Le mois d'octobre débute et le comité des fêtes de l'école mijote déjà quelques idées pour la journée de festivités de l'Halloween.

La grande opération de la « révision automnale des plans d'intervention » aura lieu d'octobre à décembre. Le personnel enseignant ne peut que souligner et féliciter l'efficacité de madame Charron et de madame Levasseur pour planifier ces nombreuses rencontres.

16.2 Service de garde

Le manque de personnel touche le service de garde de l'école. Il manque une éducatrice et 2 surveillants pour compléter l'équipe.

Inscriptions aux journées pédagogiques : 173 élèves en moyenne. Ayant 8 éducatrices (ratio 1 :20), on sollicite les surveillants d'élèves et des étudiants pour alléger les horaires du personnel et nous prêter mains fortes pour ces journées.

Malgré tout, l'équipe se sert les coudes et les enfants n'y voient que du feu!

Activités spéciales ont débutées : Depuis le 7 octobre, la « Maison des Jeunes » pour les 5^e et 6^e année, les Mardis « Es-tu prêt à jouer » (1X par mois) et le Jeudi en Folie (28-10) « Halloween ».

16.3 Soutien

Aucun commentaire

16.4 Professionnel

De la prévention a été faite dans les classes du préscolaire par la psychoéducatrice et la TES de l'école.

16.5 Comité de parents

Des votes ont eu lieu pour les postes à occuper. La répartition pour la représentativité du comité de parents a été votée pour une représentation par région.

Les rencontres ont eu lieu en présentiel, ce qui rend complexes les déplacements pour monsieur Lemieux. Madame Morin fera donc une rencontre sur deux.

16.6 OPP

La campagne de financement « École enracinée » pour les paniers de fruits de légumes biologiques a permis d'amasser 392,00\$. Nous remercions Madame Ferron pour son implication et ses initiatives pour la réalisation de cette campagne.

16.7 Parents

Aucun ajout d'information

Varia

17. 17.1 Jumelage avec une autre école

Au Manitoba, un village porte le même nom que notre école. Monsieur Pomerleau suggère de proposer aux élèves une forme de correspondance entre les élèves de notre école et celle du Manitoba. L'information sera transmise aux enseignants lors de l'assemblée générale du 19 octobre. Les enseignants intéressés pourront communiquer avec monsieur Pomerleau pour de plus amples informations.

Date de la prochaine rencontre

- 18.** Le mardi 23 novembre à 18 h 15

Levée de l'assemblée

- 19.** L'assemblée est levée 20 h 10.

Proposée par madame Nicole Levasseur

Adoptée à l'unanimité.

Josyane Charron, Directrice

Renée Landry, Présidente